

# mesure

## vision criminelle.

oisième fois qu'Alain nparaît en cour d'as-pour ces quatre nou-imes, ce qui compte, ne puisse jamais re-sr. »  
at général Philippe a quant à lui beau-nuancé sur la peine à l'accusé : « Ce un violeur ordinaire, sont l'expression on impossible, c'est e qui ne peut éviter ns qu'en prison. » itera toutefois ses s à 20 ans de réclu-nelle. Sans oublier rs qu'ont subies en , quai de Javel, ce cette fille de 15 ans x jeunes femmes de

19 et 25 ans, le magistrat a estimé que la perpétuité devait être réservée au seul crime suprême.

M<sup>r</sup> Jean-Louis Pelletier soutenait pour sa part qu'« Alain Payré est un ma-lade guérissable ; pas moins de huit experts l'ont dit ; et pourtant, on n'a rien fait pour le soigner. » Et la défense de relever qu'après sa deuxième condamnation Alain Payré avait été remis en liberté après huit ans et demi de détention sans aucune mesure de contrôle, ce qui allait porter le nombre d'agressions à une vingtaine six mois plus tard.

L'accusé a été condamné à 15 ans de réclusion criminelle.

Philippe du TANNEY

## ndie de 1996 à Bois-d'Arcy

# Un supplément d'information

## irconstances du drame qui avait coûté à deux détenus vont être réexaminées.

ils satisfait. Il y a humains. » Pour Jiya, le supplément n ordonné hier par d'accusation de la pel de Versailles a étape décisive. Il tre de faire la lu-s circonstances du on fils, Jawad, sur-ison de Bois-d'Arcy Conformément aux s du ministère pu-agistrats se sont és à la décision de due dans cette af-ain dernier par un ction et contre la-ère de famille avait ppeel. « Je veux re ce qui s'est plique-t-il.  
rs de la nuit du 996, l'un des trois d'une cellule de avait provoqué un Deux jeunes de nt Jawad, étaient yxiés par les lu-ues dégagées par enflammé. Un tro-eu la vie sauve. te ainsi relancée orter de nouveaux r ce drame. C'est ce qu'espère

M<sup>r</sup> Jean-Jacques De Felice, avocat de la famille Zaouiya. « On s'interroge sur l'interven-tion tardive des secours. De même, il faut savoir si les ma-elas étaient aux normes », déclare-t-il.

## Homicide involontaire

Toutes ces questions avaient conduit les parents de Jawad à déposer plainte avec constitution de partie civile pour « homicide involontaire, ontrave à l'arrivée des se-cours, non-assistance à per-sonne en danger et abstention volontaire de combattre un si-ristre ».

Aujourd'hui, c'est un ma-gistrat de la cour d'appel qui est chargé de reprendre l'af-faire en main. Hasard du ca-lendrier : un procès pour vioi en réunion débutait hier à Ver-sailles devant les assises des mineurs. Le compagnon de cellule de Jawad, également dé-cédé, aurait dû comparaître pour ce forfait.

Angélique NÉGRONI

# Une Marianne noire à la mairie de Frémainville

Le buste de Zomba, plus somalienne qu'antillaise ou africaine, présidera à partir de demain aux délibérations municipales.



On connaissait la Négresse blonde. Les Vierges noires sont nombreuses dans les églises du monde entier. Voilà la négritude chère à Léopold Sedar Senghor et Aimé Césaire à la place d'honneur dans une petite commune du Vexin français. Dès demain la traditionnelle Marianne blanche, plantureuse, le front ceint de lauriers comme César et marqué du mot « Concorde », n'assistera plus seule en compagnie du portrait du président de la République, aux séances du conseil municipal de Frémainville, un village de 480 habitants proche de Meulan.

Afin de symboliser la fraternité et la tolérance, en ce 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme et à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage, on a donc trouvé pour donner la réplique à la hiératique statue d'aîbâtre, vieille d'il y a au moins un siècle, pas une rivale. Une copine en pierre de Saint-Maximin, couleur ocre et caramel, âgée de quelques mois et symbolisant la Marianne noire.

Cette idée originale, de donner droit de cité à une Ma-

rianne noire dans une commune du terroir isolée, perdue entre ses champs de céréales à perte de vue, est née au mois de mai dernier de la rencontre d'un maire écologiste, clown et musicien à ses heures, Maurice Maillet, et d'un sculpteur normand, Claude Vallet dit le Viking.

## Petits seins dressés

Le maire, fêru d'orgue de Barbarie, aime chanter Bourvil et Fernandel aux abords de Beaubourg. Quand il revêt son costume de clown, c'est l'habit de Ploum l'auguste, celui, avoue-t-il, « qui fait toutes les bêtises ». Dans le bureau du maire la statue enlumnée de Saint-Clair, le missionnaire anglais qui évangélisa la région, fait face au portrait de François Mitterrand. On téléphone du monde entier à cette commune sortie de l'anonymat par une idée lumineuse qui, au départ, pouvait passer pour un canular et qui n'est peut-être qu'un pied de nez. Le village est désert. Il n'y a plus aucun commerce.

Son compère dans cette affaire, qui pourrait bien créer quelques vagues dans une

commune qui a voté à plus de 30 % Jean-Marie Le Pen aux dernières présidentielles, est un sculpteur qui, en deux jours, a réalisé Zomba, regard étincelant, lèvres pulpeuses, petits seins dressés sans contrainte, devenue Marianne. Chemise échancrée sur le torse, le collier cher aux Vikings, Claude Vallet embrasse une nouvelle fois Zomba, plus somalienne qu'antillaise ou africaine. Il explique : « Comme dirait Aznavour, elle est l'assemblage de mes amours. »

Même le dernier café a fermé. L'opposition dans cette commune, classée à droite mais administrée à gauche, ne s'est pas encore manifestée. Pourtant, le conseil municipal n'a toujours pas officiellement entériné le choix du maire. Maurice Maillet est serein. Après tout, des générations d'Antillais ou de Réunionnais ont assez àonné « nos ancêtres les Gaulois » pour que leurs descendants aient la fierté d'apprendre qu'une minuscule commune de la France profonde a choisi une Marianne noire pour présider aux délibérations municipales.

François LUIZET

## Après sept ans de procédure pour sur le « rodéo » de Mantes

l'innocenté pouvait être...

## ① Le créateur de Scaramouche

Adolphe Joseph Gorsas